

Les ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire)

Circulaire n°2015-129 du 21-08-2015

Cadre de référence

- Une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique
- L'ULIS n'est pas une classe mais un dispositif ouvert au service du parcours de scolarisation de l'élève en situation de handicap
- Cette modalité de scolarisation est une décision de la CDAPH

Une réponse aux besoins de chacun

- TFC : troubles des fonctions cognitives ou mentales
- TSLA : troubles spécifiques du langage et des apprentissages.
- TED : troubles envahissants du développement (dont autisme).
- TFM : troubles des fonctions motrices.
- TFA : troubles des fonctions auditives.
- TFV : troubles des fonctions visuelles.
- TMA : troubles multiples associés (pluri handicap ou maladie invalidante).

Les dispositifs du département

1er degré

- **30 ULIS** troubles des fonctions cognitives (dont 2 dans le secteur privé)
- **2 ULIS** troubles des fonctions auditives
- **1 ULIS** troubles des fonctions motrices
- **1 ULIS** TFM/TFC

2nd degré

- **17 ULIS collège** - troubles des fonctions cognitives (dont 1 dans le secteur privé)
- **1 ULIS collège** - troubles des fonctions auditives
- **2 ULIS collège** - troubles des fonctions motrices/ troubles des fonctions cognitives
- **4 ULIS lycée professionnel**

Fonctionnement et organisation

- L'admission est préparée en amont par l'enseignant référent, en lien avec la famille. Il transmet le PPS au directeur ou chef d'établissement et organise au moins une ESS par an.
- Les élèves sont inscrits dans une classe de référence : classe ou division correspondant approximativement à leur classe d'âge, conformément à leur PPS.
- Les élèves bénéficient de temps de regroupement autant que de besoin.

Le public

- Il s'agit d'élèves qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements
- Ils sont élèves à part entière de l'école ou de l'établissement ; leur classe de référence est la classe ou la division correspondant approximativement à leur classe d'âge, conformément à leur PPS
- Ils suivent les cours dans une classe ordinaire, toutefois lorsque les apprentissages requièrent une mise en œuvre adaptée, ils sont regroupés, autant que de besoin, dans un lieu spécifique

Orientations pédagogiques

- Permettre aux élèves, dans un environnement pédagogique rendu accessible, de développer leur potentiel en mobilisant ensemble différentes dimensions (affective, cognitive et relationnelle)
- Le dispositif fait l'objet d'un projet, partie intégrante du projet d'établissement
- Le projet implique et engage tous les acteurs de l'établissement